Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260908-DELIB2026090-DE

BOURG-DES-COMPTES

**MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 8 septembre 2026

---

**Date de convocation :** 3 septembre 2026

**Membres en exercice :** 23

**Présent(s) en début de séance :** 21

**Arrivé (s) en cours de séance :** 1

**Pouvoir(s) :** 1

**Absent(s) ou excusé(s) :** 1

**Délib.2026.090**

**Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)**

Le huit septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

**Présents :** Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD (parti en cours de séance et ne participe plus au vote à compter de la délibération n° 2026.091), Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Stéphane ROBERT, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

**Arrivée en cours de séance** : Delphine NORMAND (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE. Participe au vote à compter de la délibération n° Délib.2026.085).

**Absents excusés** : Marie-Agnès GENDRON

**Secrétaire de séance :** Lucas DUBREIL

## Avis sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société VENTS DES CLOSIAUX en vue de créer un parc éolien sur la commune de POLIGNE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a été informée par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine de l'ouverture d'une consultation du public se déroulant du mercredi 10 juin 2026 à 9h00 au jeudi 10 septembre 2026 à 17h30, s'agissant de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société VENTS DES CLOSIAUX en vue de créer et d'exploiter un parc éolien composé de deux aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune de POLIGNE.

Le territoire de BOURG-DES-COMPTES est concerné par cette consultation car situé dans le rayon de 6 kilomètres du site d'implantation du projet.

Le projet, porté par le groupe RENNER Energie qui pour l'occasion a créé une entité juridique dédiée, la société VENTS DES CLOSIAUX, concerne l'implantation de 2 éoliennes de 200 mètres de hauteur en bout de pale pour une puissance de 12 MW. Le projet éolien comprend également un ensemble de chemins d'accès aux éoliennes, une plateforme de grutage pour l'éolienne E1 (la plateforme de grutage sera provisoire pour l'éolienne E2), un réseau de câblage électrique pour le raccordement des éoliennes, un poste de livraison pour chaque éolienne et des moyens de communication pour le contrôle et la supervision à distance de l'installation.

Considérant que le projet se situe dans un environnement particulière sensible, s'agissant notamment de l'espace naturel sensible du Tertre Gris et du Bois de la Griffais, et qu'il est susceptible de porter atteinte à un couloir de déplacement de chiroptères protégés,

Envoyé en préfecture le 10/09/2026
Reçu en préfecture le 10/09/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260908-DELIB2026090-DE

Considérant que le projet prévoit l'implantation d'une éolienne sur une emprise comprenant des zones humides, avec la destruction estimée de 953 m² de ces milieux, ce qui est contraire au projet de SAGE Vilaine en cours de révision, mais aussi aux prescriptions n° 161 et n° 167 du SCoT des Vallons de Vilaine, lesquelles imposent la protection stricte des réservoirs de biodiversité, interdisant les projets susceptibles d'impacter les zones humides identifiées,
Considérant la hauteur importante des 2 éoliennes et leurs impacts conséquents sur les paysages,
Considérant la distance du projet par rapport au village du Mafay et l'impact visuel qui en résultera,
Considérant que l'éolien ne figure pas dans les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables définies par délibération du conseil municipal n° 2024.044 du 25 mars 2024,
Considérant l'avis défavorable de la commune de POLIGNE, commune d'implantation du projet (délibération n° 45-2026 du 5 juin 2026) et de la communauté de communes Bretagne Porte de Loire communauté (délibération n° 2026-132 du 30 juin 2026),
Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis défavorable au projet éolien de la société VENTS DES CLOSIAUX.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité d'adopter cette proposition et d'émettre un avis défavorable au projet de la société VENTS DES CLOSIAUX, après vote à main levée :

Nombre de votants : 22
13 voix pour : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, , Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Gaëlle LE LAN, Alexis ADRIEN, Klervi PAULET.
4 voix contre : Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, David BOIVINEAU, Lucas DUBREIL.
5 Abstentions : Delphine NORMAND, Stéphane ROBERT, Nelly COTTAIS, Eric DUVEAU , Dorine ALIFAT ENGRAND.

Extrait délivré conforme, le 9 septembre 2026

| Le Président de séance,<br>Christian LEPRÊTRE | Le secrétaire de séance,<br>Lucas DUBREIL |
|---|---|
| MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES (35) | |

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr